



Projet éolien de la Voie Romaine des Monts Faucilles

Compte-rendu du Forum Participatif n°1

Mardi 13 et mercredi 14 décembre 2022

De 15h00 à 20h00

Sommaire

Introduction	3
Les participants à l'événement	4
Nos échanges	5
Le projet à l'étude.....	5
Les questions des participants portant sur la Zone d'Implantation Potentielle (ZIP). 6	6
Les questions des participants portant sur les études	9
Les questions des participants portant sur les retombées économiques	11
Les questions des participants portant sur la production d'électricité.....	13
Les questions des participants portant sur les impacts sur la santé.....	15
Les questions des participants portant sur la construction et l'exploitation des éoliennes.....	16
Les questions des participants portant sur le démantèlement.....	17
La concertation et l'information autour du projet	18
Remerciements et contacts.....	20
Annexes	21

Introduction

Depuis 2019, Neoen étudie la faisabilité d'implanter un projet éolien dans les Vosges sur les communes de Valleroy-le-Sec, Thuillières, Saint-Baslemont, Lignéville, Dombrot-le-Sec, Provenchères-lès-Darney, Viviers-le-Gras, Gignéville, Marey, Serocourt et Frain.

Plusieurs années d'échanges avec les élus des communes et les propriétaires et exploitants agricoles ont permis de lancer les premières études de faisabilité du projet. Neoen accompagne également le développement du projet éolien par une démarche de concertation augmentée avec le territoire. À travers cet engagement, Neoen souhaite que ce projet devienne une opportunité pour le développement du territoire et ses riverains.

Neoen a fait appel à l'agence spécialisée Demopolis Concertation afin de mettre en œuvre cette démarche.

Le premier Forum Participatif s'est déroulé le mardi 13 décembre à Gignéville et le mercredi 14 décembre à Thuillières. Il était ouvert aux habitants des communes concernées par le projet de 15h00 à 20h00 afin de :

- Faire découvrir aux participants les premières étapes du projet et de la démarche de concertation,
- Informer les participants sur l'éolien en général,
- Prendre part aux premières actions de la démarche de co-construction du projet,
- Échanger avec les chefs de projets Neoen et l'équipe Demopolis Concertation.

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-après le compte-rendu présentant les supports d'information du forum, ainsi que les échanges qui se sont tenus lors de cette rencontre.

Les participants à l'événement

Le premier Forum Participatif des 13 et 14 décembre a rassemblé 38 riverains et élus des communes concernées.

Les équipes de Neoen et de Demopolis Concertation étaient présentes afin de répondre au mieux aux questions des participants.

L'équipe projet de Neoen présente :

- Romain BAJAS, Chef de projet
- Adélaïde DE LA VILLEGORGES, Chef de projet
- Aymeric PINTON, Chef de projet foncier zone sud
- Quentin PREVERT, Chef de projet foncier zone nord

L'équipe de Demopolis Concertation présente :

- Camille BARROT, Consultante
- Salomé DURAND, Consultante
- Mathilde GONZALEZ, Consultante
- David HEINRY, Associé
- Charline VIALLE, Associée

Nos échanges

Le projet à l'étude

Dans un premier espace, plusieurs supports permettaient aux participants de se renseigner sur :

- Le projet de la Voie Romaine des Monts Faucilles et son développement,
- La société Neoen,
- Les actualités des politiques énergétiques nationales,
- L'éolien, ses impacts et son cycle de vie.

À cet effet, différents kakémonos étaient exposés librement. Ces derniers sont disponibles en annexe 1.

De plus, un atelier cartographique, animé par l'équipe de développement Neoen, permettait aux participants de comprendre les différentes contraintes inhérentes au territoire qui ont permis de construire la « ZIP » (zone d'implantation potentielle) actuelle, avec :

- Une carte vierge du territoire ;
- Un calque de la zone d'implantation potentielle,
- Un calque des contraintes liées à l'aéronautique,
- Un calque des contraintes liées à l'écologie et aux paysages,
- Un calque des contraintes liées aux zones bâties,
- Un calque des contraintes liées aux faisceaux hertziens et zones à hautes tensions.

Ces cartes sont disponibles en annexe 2.

Enfin, un atelier avait été organisé pour les enfants avec la création d'activités et d'un livret pour enfants.

Les différentes questions-réponses collectées sur cet espace sont retranscrites ci-dessous, par thématiques. Vous trouverez en annexe 3 les photos des supports reprenant ces questions-réponses.

Les questions des participants portant sur la Zone d'Implantation Potentielle (ZIP)

Question d'un participant : « *Combien y aura-t-il d'éoliennes et où seront-elles implantées ?* »

Réponse de Neoen : « Selon nos premières analyses des contraintes, nous estimons que les 17 km de ZIP pourraient accueillir entre 25 et 40 éoliennes. Néanmoins, la trame d'implantation finale des éoliennes n'est pas définie : le nombre, le gabarit et l'emplacement des éoliennes dépendra des contraintes techniques observées, des enjeux qui vont être analysés lors des études d'impacts écologiques, paysagères et acoustiques. Nous proposerons des ateliers de travail où nous inviterons les participants intéressés à échanger collectivement autour de cette thématique afin de mieux comprendre les études menées par les bureaux d'études indépendants. »

Question d'un participant : « *Est-ce que toutes les communes auront des éoliennes ?* »

Réponse de Neoen : « C'est une question dont on ne connaîtra pas la réponse, tant que nous n'aurons pas les résultats des études. Ainsi, à ce jour, nous ne pouvons garantir que toutes les municipalités auront des éoliennes. »

Question d'un participant : « *Quelles sont les contraintes à respecter ?* »

Réponse de Neoen : « Pour définir la zone d'étude, Neoen a réalisé un diagnostic éolien par cartographie, afin de collecter les contraintes réglementaires rédhibitoires pour l'implantation d'éoliennes : distance de 500 mètres aux habitations, distance aux réseaux existants (routes, voie ferrée, faisceau hertzien, etc.), zone de protection écologique (Natura 2000, etc.). Ces différentes contraintes sont retranscrites à travers les cartes présentées à ce forum. La zone laissée libre de contraintes constitue la zone d'étude. Les études de faisabilité et d'impact seront ensuite réalisées sur cette zone d'étude pour identifier les enjeux environnementaux, paysagers et acoustique, et définir une implantation qui les prenne en compte. »

Question d'un participant : « *Est-ce que vos études pourraient réduire le nombre d'éolienne à moins de 25 ?* »

Réponse de Neoen : « Oui, si les études démontrent que l'implantation d'un certain nombre d'éoliennes impactent de façon trop importante le territoire. »

Question d'un participant : « *Est-ce qu'il y aura une éolienne à l'endroit du mât de mesure ?* »

Réponse de Neoen : « C'est possible mais ce n'est pas certain. Pour l'instant l'implantation des éoliennes n'est pas déterminée. »

Question d'un participant : « *Allez-vous revendre le parc éolien ?* »

Réponse de Neoen : « Non, c'est Neoen qui exploitera le parc. »

Question d'un participant : « *Pouvons-nous connaître la liste des propriétaires concernés ?* »

Réponse de Neoen : « Nous ne sommes pas en mesure de communiquer ces informations. En effet, il s'agit de contrats entre deux entités privées et nous devons en respecter la confidentialité. »

Question d'un participant : « *Combien perçoivent les propriétaires fonciers ?* »

Réponse de Neoen : « Nous ne pouvons pas vous communiquer cette information, car il s'agit de contrats entre deux entités privées. »

Question d'un participant : « *Pourquoi est-ce que vous n'achetez pas les terrains ?* »

Réponse de Neoen : La vocation de Neoen, producteur d'électricité, n'est pas d'acquérir du foncier agricole. La chambre d'agriculture préfère également que les terres soient louées aux agriculteurs ; cela permet d'éviter une préemption de foncier agricole et d'assurer une stabilité financière aux agriculteurs. La location de leur terre s'avère être plus avantageuse que l'achat : un ha agricole coûte en moyenne 6 000 €, soit pour 30ares, env. 2 000 € à l'achat (chambre d'agriculture des Vosges) contre environ 10 à 15 000 € annuels pour la location des terrains pour 1 éolienne.

Question d'un participant : « *Avez-vous assez de propriétaires et d'exploitants qui ont donné leur accord pour ce projet ?* »

Réponse de Neoen : « Oui, nous avons aujourd'hui assez de promesses de bail pour développer ce projet. »

Question d'un participant : « *Pourquoi le bail dure-t-il 80 ans ? C'est long !* »

Réponse de Neoen : « Plusieurs raisons expliquent la durée de ce bail :

- Cette durée de 80 ans permet une meilleure planification de la production d'énergie à l'échelle nationale,
- La durée permet également de couvrir la phase de démantèlement ou d'envisager un « repowering » du parc (remplacement des éoliennes en fin de vie par de nouvelles). »

Question d'un participant : « *Jusqu'à quelle distance autour de l'éolienne devez-vous avoir l'accord foncier ?* »

Réponse de Neoen : « Au minimum, nous devons avoir environ 60 mètres de foncier autour de l'éolienne. Ce rayon correspond au survol des pales sur le sol. »

Question d'un participant : « *Quelle est la superficie de la plateforme sur laquelle sont implantées les éoliennes ?* »

Réponse de Neoen : « La taille de la plateforme est d'environ 40 mètres en largeur et de 60 mètres en longueur, elle fait donc 2 400 m² environ. »

Les questions des participants portant sur les études

Question d'un participant : « *Où en est l'étude écologique ?* »

Réponse de Neoen : « L'étude écologique a été lancée en décembre 2022. Elle vient donc de débuter, et durera environ une année, soit le temps d'un cycle biologique complet »

Question d'un participant : « *Quel est le bureau d'études en charge de l'étude écologique ?* »

Réponse de Neoen : « Il s'agit du bureau d'étude indépendant Calidris. »

Question d'un participant : « *Prenez-vous en compte les impacts des différents parcs déjà en construction ou en cours de construction ?* »

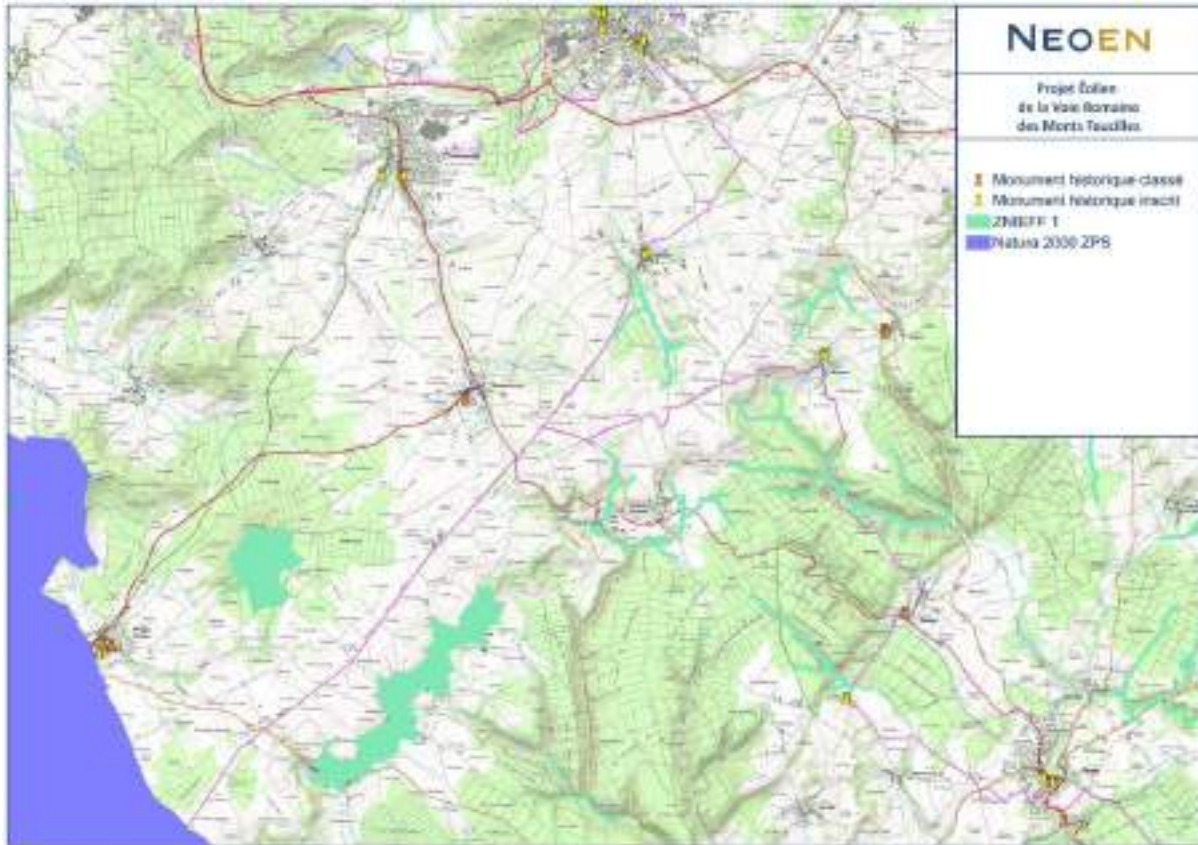
Réponse de Neoen : « Oui, dans le cadre des études d'impacts, nous étudions les effets cumulés des projets en place et ceux qui sont à l'étude aujourd'hui. »

Question d'un participant : « *Est-ce que les éoliennes ont un impact sur les autres installations électriques des fermes voisines ?* »

Réponse de Neoen : « Non, elles n'en ont pas si les installations électriques préalablement installées dans les fermes voisines sont conformes aux normes en vigueur. »

Question d'un participant : « *Est-ce que Gignéville est en zone Natura 2000 ?* »

Réponse de Neoen : « Non, Gignéville n'est pas située en zone Natura 2000 comme vous pouvez le voir sur la carte ci-dessous qui était présentée lors du forum participatif. »



Carte de la zone présentant les monuments historiques et les zones environnementales

Question d'un participant : « *Il y a un projet à proximité des forêts à Valleroy-le-Sec, en êtes-vous le développeur ?* »

Réponse de Neoen : « Non, il s'agit d'un projet appartenant à une autre société. »

Question d'un participant : « *Le projet est-il en forêt ?* »

Réponse de Neoen : « Non, Neoen a fait le choix d'exclure la forêt du projet que nous étudions sur vos communes. »

Les questions des participants portant sur les retombées économiques

Question d'un participant : « *Quelles sont les retombées économiques pour les habitants ?* »

Réponse de Neoen : « Elles sont de différentes natures, on peut parler de retombées économiques et énergétiques.

En ce qui concerne les retombées économiques, elles sont principalement liées à la fiscalité avec :

- L'Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux (IFER)
- La Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB)
- La Cotisation Foncière des Entreprises (CFE)
- La Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE)

En ce qui concerne les retombées énergétiques, un projet 30 éoliennes de 3 MW permettrait d'alimenter environ 78 400 habitants et d'éviter l'émission de 59 400 tonnes de CO₂ eq/an (selon RTE 1 kWh éolien évite 430g de CO₂). »

Question d'un participant : « *Cela rapporte-t-il de l'argent aux communes ?* »

Réponse de Neoen : « Oui, cela dépend de la puissance installée, mais nous pouvons vous donner l'ordre de grandeur suivant : pour 4 éoliennes installées d'une puissance unitaire de 3MW, une commune perçoit environ 20 000 € par an. »

Question d'un participant : « *Est-ce que les riverains récupéreront de l'argent sur la vente de l'électricité ?* »

Réponse de Neoen : « Cela est envisageable avec la mise en place d'un financement participatif, également appelé « crowdfunding ». C'est une démarche à l'initiative du porteur de projet visant à ouvrir le financement d'un projet aux citoyens s'il y a une réelle demande de la part des riverains. »

Question d'un participant : « *Est-ce que l'éolien est un investissement rentable économiquement parlant ?* »

Réponse de Neoen : « Oui, un parc éolien est rentable après environ 15 ans de fonctionnement sur les 20 à 30 ans d'exploitation du parc. »

Question d'un participant : « Sous quel régime fiscal les loyers sont-ils imposés (propriétaires, exploitants) ? »

Réponse de Neoen : Les loyers versés sont bruts et sont soumis à TVA. Conformément à la réglementation, et selon les cas, un remboursement de la TVA est possible, selon que le bailleur est une personne physique ou une personne morale (GAEC, EARL, GFA, etc). Par ailleurs, comme tout revenu, les loyers perçus sont soumis à imposition au barème progressif de l'impôt sur le revenu dans la catégorie des "revenus fonciers".

Question d'un participant : « Avez-vous des subventions de l'État ? »

Réponse de Neoen : « L'État a soutenu l'émergence de la filière éolienne via le mécanisme du complément de rémunération qui fonctionne de la manière suivante :

- Lorsque les prix du marché sont inférieurs au prix cible fixé lors de l'attribution du projet, l'Etat verse un complément de rémunération au producteur.
- A l'inverse, quand les prix du marché sont supérieurs, c'est le producteur qui verse à l'Etat la différence.

Or, actuellement, le prix moyen du dernier appel d'offre éolien est de 67,5€/MWh tandis que le prix moyen de l'électricité sur le marché français d'octobre 2021 à septembre 2022 était de 277€ /MWh.

La CRE (Commission de Régulation de l'Energie) estime alors que la filière éolienne (terrestre et en mer) reversera 21,7 milliards à l'Etat au titre de 2022 et 2023. C'est par ailleurs ce phénomène qui finance en partie le bouclier tarifaire mis en place par l'État sur l'électricité.

Les questions des participants portant sur la production d'électricité

Question d'un participant : « *A-t-on un moyen de savoir combien les éoliennes produisent et consomment d'électricité en temps réel ? Si ce n'est pas le cas, pourrez-vous développer un outil pour suivre ces données en temps réel ?* »

Réponse de Neoen : Grâce à un système SCADA (contrôle et acquisition de données), Neoen a accès en temps réel aux données de production et de consommation des éoliennes, mais le public n'y a pas accès, ce sont des données privées. Nous ne pouvons pas créer une plateforme publique donnant accès à ces données en direct. En revanche, tous les ans, Neoen envoie un récapitulatif de la production de la centrale aux maires des communes concernées.

En 2021, le parc éolien des Hauts Chemins sur la commune d'Esley a produit 30 873 MWh d'électricité d'origine renouvelable ce qui correspond à la consommation électrique de 12 200 habitants.

Pour avoir toutes les données sur l'électricité française en temps réel, vous pouvez consulter le site de RTE : <https://www.rte-france.com/eco2mix>.

Question d'un participant : « *Quelle quantité d'électricité consomme un parc éolien ?* »

Réponse de Neoen : « Un parc éolien consomme très peu d'électricité. La consommation est largement compensée par la production. »

Les machines ne soutirent pas d'électricité au réseau lorsqu'elles produisent de l'électricité. Si elles tournent, c'est directement l'énergie produite par les éoliennes qui alimentent tous les systèmes qui nécessitent d'être alimentés.

On ne soutire de l'électricité que lorsque les machines ne tournent pas. Aussi notre facture de soutirage varie beaucoup au fil de l'année, elle est quasiment nulle en hiver et est maximum en été. En moyenne dans l'année une éolienne de type Nordex N117 (150m de hauteur en bout de pale) consomme environ entre 0,5 MWh et 1 MWh par mois (moyenne sur 3 parcs).

Au maximum, pour une éolienne de type N117, la puissance active maximale soutirée au Réseau Public de Distribution est de 55 kW par machine (exemple : lorsqu'il faut dégivrer une machine).

Question d'un participant : « *S'il n'y a pas de vent, est-ce que vous utilisez de l'électricité pour faire tourner les éoliennes ?* »

Réponse de Neoen : « Non, s'il n'y a pas suffisamment de vent pour faire tourner les pales de l'éolienne, celles-ci ne rentrent pas en fonctionnement, et donc l'éolienne ne produit pas d'électricité. C'est le principe des énergies renouvelables

qui sont dépendantes de ressources naturelles : nous ne compensons en aucun cas cette intermittence par de l'électricité. »

Les questions des participants portant sur les impacts sur la santé

Question d'un participant : « *Évaluez-vous l'impact des ondes sur l'humain ?* »

Réponse de Neoen : « La question des infrasons revient régulièrement lorsqu'on parle de projet éolien et d'impact potentiel sur la santé. Les infrasons sont des ondes sonores se situant en dessous de la limite moyenne d'audition humaine. Selon l'Agence Nationale de Sécurité Sanitaire (ANSES), les infrasons ne représentent pas un risque dans le cas de parcs éoliens étant donné que les études réalisées « ne mettent pas en évidence d'argument scientifique suffisant en faveur de l'existence d'effets sanitaires liés aux expositions au bruit des éoliennes ». L'ANSES n'identifie donc pas de lien entre les infrasons émis et le mal-être de certains habitants après l'implantation d'un parc (certaines plaintes ayant notamment été formulées quand les éoliennes ne tournaient pas, donc sans aucune émission). »

Source : www.anses.fr/fr/system/files/AP2013SA0115Ra.pdf

Question d'un participant : « *Qu'en est-il de l'effet stroboscopique ?* »

Réponse de Neoen : « Afin de limiter l'impact lié aux effets stroboscopiques, lorsqu'une éolienne est implantée à moins de 250 mètres d'un bâtiment à usage de bureaux, l'exploitant réalise une étude afin de vérifier que l'ombre projetée n'impacte pas plus de trente heures par an et une demi-heure par jour le bâtiment. Les résultats de cette étude, dans la mesure où elle est réalisée, sont intégrés au dossier du projet. Pour ce projet éolien, une étude sur les ombres portées pourra être réalisée. »

Les questions des participants portant sur la construction et l'exploitation des éoliennes

Question d'un participant : « *Y a-t-il de l'huile dans les éoliennes ?* »

Réponse de Neoen : « Oui de l'huile est présente dans l'éolienne. Elle permet de lubrifier les engrenages présents, notamment dans la boîte de vitesse. »

Question d'un participant : « *Combien y en a-t-il ? Cette huile est-elle mauvaise pour la santé ?* »

Réponse de Neoen : « Les produits présents sur chaque éolienne (huile, fluide de refroidissement) sont des produits classiques utilisés dans ce type d'activité. Ils ne présentent pas de caractère dangereux marqué et les quantités mises en œuvre sont adaptées aux volumes des équipements. »

Question d'un participant : « *Le mât de l'éolienne est-il fait en Chine ?* »

Réponse de Neoen : « Le choix du fournisseur d'éoliennes n'est pas arrêté à ce stade très préliminaire du projet. Neoen travaille prioritairement avec des fournisseurs Européens et français, mais il existe également une filière en Asie. »

Question d'un participant : « *Le balisage lumineux des éoliennes la nuit n'est pas très agréable. Est-il possible d'en changer ?* »

Réponse de Neoen : « A l'heure actuelle, nous ne sommes légalement pas autorisés à installer un autre balisage lumineux sur les éoliennes. Celui-ci est nécessaire pour assurer la sécurité de la navigation aérienne. Néanmoins, c'est une question à laquelle la filière éolienne réfléchit car le balisage clignotant peut parfois être gênant pour les riverains. Quelques pistes de réflexion sont à l'étude (comme l'installation de balises lumineuses seulement sur les éoliennes situées aux extrémités des parcs ou l'allumage du balisage lorsqu'un aéronef en approche est détecté), mais aucune n'est pour l'instant autorisée par la législation française. »

Les questions des participants portant sur le démantèlement

Question d'un participant : « *Quelle est la somme provisionnée pour le démantèlement ?* »

Réponse de Neoen : « Le démantèlement d'un parc éolien est à la charge du propriétaire du parc et non du propriétaire ou de l'exploitant du terrain. Pour s'en assurer, la règlement ICPE (Installations Classées pour la Protection de l'Environnement) à laquelle sont soumises les éoliennes prévoit qu'une somme soit provisionnée par le porteur de projet en anticipation du coût du démantèlement. Cette somme est consignée à la Caisse des dépôts et débloquée par le préfet.

La somme d'argent provisionnée est de :

- 50 000 € par éolienne installée de 2 MW ou moins,
- Si ces éoliennes ont une puissance de plus de 2 MW (comme c'est souvent le cas aujourd'hui), alors 25 000 € supplémentaires sont provisionnés par MW et par éolienne.

Ainsi, pour 3 éoliennes de 3 MW on compte : $50\,000 \times 3 + 25\,000 \times 3 = 225\,000$ €

Question d'un participant : « *Combien coûte le démantèlement ?* »

Réponse de Neoen : « Le démantèlement est évalué entre 200 000 et 250 000 €. Une partie de son financement est réalisée avec la somme provisionnée à la caisse des Dépôts, et le reste est à la charge de l'exploitant du parc éolien mais peut être financé par la revente des matériaux (le béton des fondations, les éléments des rotors...). »

Question d'un participant : « *Qui est à la charge du démantèlement ? Depuis quand ?* »

Réponse de Neoen : « Le démantèlement est depuis toujours à la charge de l'exploitant du parc éolien, celui-ci est inscrit dans les promesses de bail et dans le code de l'environnement. En effet, l'article R. 515-101 du code de l'environnement prévoit la constitution de garanties financières subordonnant la mise en service industrielle d'une installation de production d'électricité, utilisant l'énergie mécanique du vent. Cette garantie vise à couvrir, en cas de défaillance de l'exploitant lors de la remise en état du site, les opérations prévues à l'article R. 515-106. Le montant des garanties financières exigées ainsi que les modalités d'actualisation de ce montant sont fixés par l'arrêté d'autorisation de l'installation. »

La concertation et l'information autour du projet

Un second espace de ce Forum Participatif était dédié à la démarche de concertation du territoire mise en place pour accompagner le développement du projet. Un kakémono exposait ses objectifs et les outils déjà en place (annexe 4), En complément, un espace de co-construction de la démarche était accessible à tous. Les participants ont ainsi été invités à répondre aux questions suivantes :

- Quelles sont vos idées pour la concertation et l'information ?
- Quelles sont vos idées pour favoriser l'insertion du projet sur le territoire ?

Voici les différentes contributions collectées (annexe 5) :

Quelles sont vos idées pour la concertation et l'information ?	
	<i>« Je trouve cela dommage de cliver les échanges à ce point, il faut échanger. »</i>
	<i>« Je souhaiterais participer aux études afin de connaître les bureaux d'études, suivre en temps réel leurs avancées, et partager la connaissance du territoire. »</i>
	<i>« Le format forum, c'est pas mal, ça évite la monopolisation de la parole par les plus virulents. »</i>

Quelles sont vos idées pour favoriser l'insertion du projet sur le territoire ?	
Tourisme	<i>« Profiter de l'arrivée du parc éolien pour mettre en avant la Voie Romaine »</i>
	<i>« Mettre des tables et des bancs entre le parc et la Voie Romaine »</i>
	<i>« Valoriser la Voie Romaine »</i>
Economique	<i>« Mettre en place un financement participatif »</i>
	<i>« Ouvrir le capital de la société de projet aux communes »</i>
Energie	<i>« Bénéficier de l'électricité au niveau local »</i>
Paysage	<i>« S'assurer que l'environnement paysager est bien pris en compte »</i>
	<i>« Pouvoir s'exprimer à propos de l'implantation des éoliennes »</i>
	<i>« Participer aux études environnementales et de l'avifaune spécifiquement. Accompagner les experts sur le terrain et leur présenter la zone. »</i>

Les différentes questions-réponses collectées sur cet espace sont retranscrites ci-dessous. Les supports sont présentés en annexe 3.

Question d'un participant : « *Quand est-ce que nous sommes consultés ?* »

Réponse de Neoen : « Lors de la concertation volontaire jusqu'au dépôt puis lors de l'enquête publique réglementaire. En France, la législation prévoit une consultation de la population prenant la forme d'une enquête publique organisée une fois le dossier du projet déposé en Préfecture. Concernant le projet éolien de la Voie Romaine des Monts Faucilles, Neoen a décidé de ne pas attendre l'enquête publique pour concerter et vous consulter. Nous avons commencé à vous consulter dès novembre, d'abord via le comité des élus, puis via le premier Forum Participatif auquel nous invitons l'ensemble de la population des communes concernées par le projet à participer, afin non seulement de vous consulter, mais aussi de vous associer au projet et de vous donner l'opportunité de nous transmettre vos propositions, questions et remarques. Nous sommes convaincus que la collaboration et la co-construction sont deux facteurs essentiels au bon développement de tout projet. Notre volonté est de développer un projet qui vous corresponde, et ce au plus grand bénéfice de votre territoire. »

Question d'un participant : « *Quel est le rôle du conseil municipal ?* »

Réponse de Neoen : « Le conseil municipal a un rôle consultatif dans le développement des projets éoliens. Nous travaillons également de concert avec eux dans la définition des mesures d'accompagnement mises en place autour du projet éolien. »

Question d'un participant : « *Avec le projet de loi relatif à l'accélération de la production d'énergies renouvelables, qu'est ce qui va changer concrètement ?* »

Réponse de Neoen : « Le projet de loi relatif à l'accélération des ENR vise à mettre en place un certain nombre de mesures pour permettre d'accélérer le développement des ENR, dans le contexte de crise énergétique actuel. Le projet de loi comporte une réflexion pour « *développer de nouveaux modèles de soutien et de partage de la valeur des énergies décarbonées pour assurer leur insertion dans les territoires et leur contribution à notre compétitivité* ». A priori, rien ne devrait changer concernant le rôle du conseil municipal dans la prise de décision sur les projets éoliens. L'enjeu de cette loi est que les mesures votées n'alourdissent pas les procédures et ne conduisent pas à une complexité supplémentaire qui ne permettrait pas une réelle accélération »

Remerciements et contacts

Neoen et Demopolis Concertation tiennent à remercier toutes et tous les participants pour leur intérêt et les échanges constructifs entre les uns et les autres. Ces échanges constructifs nous ont permis de faire avancer le projet.

Pour toute question en amont d'un prochain rendez-vous, vous pouvez contacter :

NEOEN

Adélaïde DE LA VILLEGORGES

Chef de projet

T. 07 64 50 37 59

adelaide.de-la-villegorges@neoen.com

Romain BAJAS

Chef de projet

T. 07 79 82 29 36

romain.bajas@neoen.com

demopolis
concertation

Salomé DURAND

Consultante

T. 06 40 89 17 63

salome.durand@demopolis-concertation.fr

Ou vous rendre sur le site internet du projet. Nous répondrons à vos messages :

www.voieromaine-vosges.eolien.neoen.fr

Annexes

Vous trouverez en annexe les différentes affiches que nous avons présentées lors du Forum Participatif et les espaces où nous avons noté vos questions et vos contributions :

Annexe 1 : Supports présentés lors des forums participatifs

Annexe 2 : Carte de la zone d'étude

Annexe 3 : Photos des supports des questions des participants et des réponses apportées par Neoen

Annexe 4 : Support de présentation sur la démarche de concertation du projet

Annexe 5 : Photos des supports sur les idées de concertation autour du projet apportées par les habitants

Légende des annexes 3 et 5 :

Les post-its jaunes correspondent à des questions.

Les post-its blancs correspondent à des réponses.

Les post-its verts correspondent à des idées, des propositions.

Les post-its oranges correspondent à des points de vigilance.

Annexe 1 : Supports présentés lors du Forum Participatif



Le développement du projet

Depuis 2018, Neoen étudie la faisabilité d'implanter un projet éolien dans les Vosges sur les communes de Vallières-le-Sec, Thuillères, Saint-Baslemont, Lignéville, Dombrot-le-Sec, Provenchères-Vieilles-Darmes, Viviers-le-Grand, Gignéville, Marcy, Serocourt et Frain.

L'histoire du projet

- 2006** - Premiers contacts avec les élus et professionnels habitants
- 2007** - Lancement de la concertation avec les élus locaux
- 2008** - Réalisation des études de faisabilité
- 2010** - Installation d'un réseau de mesure de vent sur le site de la zone d'étude et lancement des études environnementales

La zone d'implantation potentielle



Aujourd'hui, le nombre et le gabarit exacts des éoliennes ne sont pas encore confirmés.

À la suite des études de pré-faisabilité, une zone d'implantation potentielle a été définie en fonction de contraintes techniques et réglementaires : distance aux habitations, zones de protection environnementales, réseaux existants, etc.

Les études ultérieures permettront de préciser les enjeux environnementaux, paysagers, et acoustiques de la zone pour préciser les scénarios d'implantation possibles.

Neoen a fait le choix d'exclure les forêts de la zone d'implantation potentielle.



Pour plus d'informations :
www.eolien-voieromaine-vosges.fr

demopolis
concertation

NEOEN

PROJET DE

de la Voie Romaine
des Monts Faucilles



Le développement du projet

Les chiffres clefs



25 à 40
éoliennes



11
communes
concernées



150 m
de hauteur en bout
de pale maximum



1290
tonnes de d'émission
de CO2 eq/an¹ évitées
(selon * de scénario mixte)



135 000
habitants alimentés
en électricité
(selon scénario mixte)



3 MW
de puissance unitaire
estimée par éolienne



500 m
minimum des
habitations

Le calendrier prévisionnel



Les études

Les études d'impact regroupent l'ensemble des études menées lors du développement du projet :

- Etude écologique
- Etude acoustique
- Etude paysagère
- Etude patrimoniale
- Etude de dangers

Les études d'impact sont des études qui visent à apprécier toutes les conséquences d'un projet, aussi bien positives que négatives, afin de tenter d'en éviter, réduire ou compenser les impacts.

Les sujets analysés et traités dans les études d'impact sont définis par la réglementation des ICPE (Installations Classées pour la Protection de l'Environnement) dont relève les éoliennes.



Pour plus d'informations :
www.ecolien-voieromaine-vosges.fr

demopolis
concertation

NEOEN

PROJET ÉOLIEN

de la Voie Romaine
des Monts Faucilles



La réponse à vos premières questions sur les études !



Une éolienne émet-elle du bruit ?

Il y a 2 sources de bruit dans une éolienne :

- Celui d'origine mécanique provoqué par la génératrice.
- Celui aérodynamique provoqué par les pales.

La réglementation française est très stricte en matière de bruit. Les éoliennes doivent être implantées à 500m minimum des premières installations et le bruit supplémentaire causé par le parc éolien ne doit pas être supérieur à 5dB le jour et à 3dB la nuit, pour un bruit d'environ 35dB, ce qui correspond au bruit d'un frigo.

De plus, les améliorations techniques des éoliennes ont diminué le bruit des parcs installés aujourd'hui par rapport à la première génération.



La construction des éoliennes impactera-t-elle le paysage ?

Avec des dimensions pouvant dépasser 100 mètres de hauteur, les éoliennes entraînent une modification du paysage. Lors du développement d'un projet de parc éolien, un effort tout particulier est donc apporté à la prise en compte de l'intégration des parcs éoliens dans le paysage. Les maîtres d'ouvrage soumettent le projet aux riverains et à leurs élus, en organisant une concertation. Les règles d'urbanisme et les obligations techniques sont nombreuses et contraignantes. L'objectif est de procéder à une insertion harmonieuse des éoliennes dans le paysage qui les accueille. Grâce à ce travail, la transformation du paysage est de moins en moins ressentie par les riverains comme une dégradation.

Source : France Energie Éolienne



Est-ce qu'une éolienne se recycle ?

Une éolienne est aujourd'hui recyclée à 95% de sa masse totale (fondations comprises) ! Et des travaux sont menés pour encore augmenter ce pourcentage. Si les éoliennes sont en bon état, elles sont envoyées dans d'autres marchés européens.

Si ce n'est plus le cas :

- Le béton, l'acier, les fibres carbone sont broyées et fondues puis réintroduits dans les chaînes industrielles.
- Les pales remplacent le sable dans la fabrication du ciment.
- La moelle non recyclable est valorisée et sert de combustible à la place du bois.

Source : France Energie Éolienne



Le saviez-vous ?

La Ligue de Protection des Oiseaux estime le taux de mortalité d'une éolienne à une moyenne de 7 oiseaux par an (soit 20% contre 40 à 1200 oiseaux par kilomètre de ligne électrique et 30 à 100 oiseaux par kilomètre de route).

Pour plus d'informations, consultez le livret
«Démêtons le vrai du faux sur l'éolien»



Pour plus d'informations :
www.eolien-voieromaine-vosges.fr

demopolis
concertation

NEOEN

PROJET ÉOLIEN

de la Voie Romaine
des Monts Faucilles



La réponse à vos premières questions sur les études !



Pourquoi une éolienne ne tourne-t-elle pas tout le temps ?

Les éoliennes ne peuvent pas tourner tout le temps pour 3 raisons :

1. Une éolienne fonctionne pour des vents compris entre 10 et 90 km/h au niveau de la nacelle. En dessous de 10 km/h, les vents sont trop faibles, et au-dessus de 90 km/h l'éolienne s'arrête automatiquement pour des raisons de sécurité.
2. En cas de maintenance, et pour la sécurité des techniciens qui interviennent, l'éolienne est arrêtée.
3. L'éolienne peut être arrêtée en cas de bruyage, prévu au regard des études (environnementales et/ou acoustiques).

Une éolienne tourne en moyenne entre 75 et 95 % du temps (source : ADEME) et son facteur de charge (fonctionnement à puissance maximale) est de 20 % en France en 2020.

© Neoen - France Energie Éolienne



Le saviez-vous ?

En France, c'est légal d'installer ou d'arrêter vos pales dans des champs.



Comment se passe le démantèlement ?

La loi impose, après exploitation du parc éolien, que les éoliennes et le poste électrique soient retirés, que l'ensemble des fondations soient excavées et que les talus souterrains soient retirés jusqu'à 10m autour des éoliennes.

Le saviez-vous ?

Aujourd'hui, aucun parc en France n'a jamais été abandonné et après son utilisation ?

Source : France Energie Éolienne



Et en cas de faillite du développeur, que se passe-t-il ?

Pour financer le démantèlement, le développeur provisionne une somme fixée par la loi : 60 000€ par éolienne de 2MW et 25 000€ supplémentaires par MW installé. Cette somme d'argent n'est pas suffisante pour financer un démantèlement, mais avec le revenu des pièces de l'éolienne (boîtier, éléments du rotor et du mat), le démantèlement des parcs est une opération rentable pour les développeurs ! Enfin, cette somme provisionnée est déblocable par le préfet et placée à la Caisse des Dépôts.

Pour plus d'informations, consultez le livret
«Démêlons le vrai du faux sur l'éolien»



Pour plus d'informations :
www.eolien-voieromaine-vosges.fr

demopolis
concertation

NEOEN

Le porteur de projet

Qui sommes-nous ?

Créé en 2008, l'entreprise française Neoen s'est imposée comme un acteur incontournable des énergies renouvelables dans le monde, et comme le **premier producteur indépendant français d'énergies renouvelables**.

Energéticien spécialisé et indépendant, notre mission est de concevoir et de mettre en œuvre les moyens de produire, durablement et à grande échelle, l'électricité renouvelable la plus compétitive.

Propriétaires exploitants d'une des plus grandes centrales solaires d'Europe (à Cestas, en Gironde), notre entreprise est financièrement solide et a déjà prouvé qu'elle était capable de mener de grands projets énergétiques.

100%
renouvelable sur
3 secteurs d'activité

**Producteur
et exploitant**
sur le long terme de nos parcs



Chiffres clefs



Nos valeurs

esprit de corps
audace
engagement
intégrité

Pour plus d'informations :
www.neoen.com/fr

demopolis
pour l'énergie

NEOEN

Les politiques énergétiques : où en sommes-nous ?

Rattrapons le retard en France

L'objectif de neutralité carbone de la France en 2050 a été précisé par la Programmation Pluriannuelle de l'énergie (PPE) publiée en avril 2021. Elle fixe les objectifs de transition énergétique du pays jusqu'en 2038 avec une augmentation de la capacité éolienne de 40% en 3 ans pour atteindre 24,1 GW. Or avec seulement 1 101 MW raccordés en 2021, la France n'arrive pas à suivre le rythme qui elle s'est fixé, à savoir une augmentation annuelle de sa capacité éolienne installée de 2GW.

En 2021, la région Grand Est a contribué à 601 MW de puissance installée, ce qui ouvre 20,9% de la compensation financière d'équilibre (soit 1 202 000 euros) et permet en énergie renouvelable. La France a permis dans cette région 1 032 emplois.



Le projet de loi d'accélération des énergies renouvelables

Le Conseil d'Etat a été saisi le 5 août 2022 d'un projet de loi relatif à l'accélération des énergies renouvelables. Les vingt articles de ce projet de loi visent sur quatre leviers : l'accélération des procédures administratives, la libération du foncier pour les parcs éoliens, la mise en place de mesures économiques complémentaires et la création d'un document stratégique de façade maritime pour l'éolien en mer.

L'éolien, un amortisseur de la flambée des prix

En France, l'énergie éolienne est la 3ème des énergies les plus utilisées, après l'énergie nucléaire et l'énergie hydraulique. Cette énergie est donc essentielle dans le mix énergétique français et elle représente environ 8% de la consommation électrique française en 2021. En plus de son importance dans notre consommation, c'est aujourd'hui une énergie qui est une source de revenu pour l'Etat.

Le mécanisme du complément de rémunération

— Lorsque les prix du marché sont inférieurs au prix cible fixé lors de la distribution du projet, l'Etat verse un complément de rémunération au producteur.

— A l'inverse, quand les prix du marché sont supérieurs, c'est le producteur qui verse à l'Etat la différence.

Et, actuellement, le prix moyen du dernier appel d'offre éolien est de 07,56€/MWh tandis que le prix moyen de l'électricité sur le marché français d'octobre 2021 à septembre 2022 était de 27€/MWh. La CRE (Commission de régulation de l'énergie) estime alors que la filière éolienne française est en net recul financier de 21,7 milliards à l'Etat au titre de 2022 et 2023.

C'est par ailleurs ce phénomène qui finance en partie le bouclier tarifaire mis en place par l'Etat sur l'électricité.



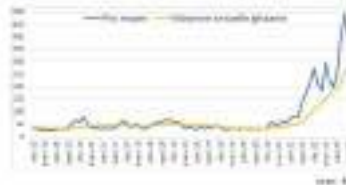
Le saviez-vous ?

Dans le bouclier tarifaire, au 1er juin 2022, le niveau moyen de tarif réglementé de vente du gaz avait été majoré de 48,70 % TTC par rapport au 1er novembre 2021.

Toutefois avec le bouclier tarifaire, au 1er juin 2022, le tarif réglementé de l'électricité avait augmenté de 33,4 % TTC par rapport à la même date de l'année dernière.

Et, en septembre 2022, le gouvernement a annoncé le nouveau bouclier tarifaire de l'électricité avec à l'honneur un plafond de 100 € par mois par ménage (soit 100 € par ménage par mois) pour l'électricité.

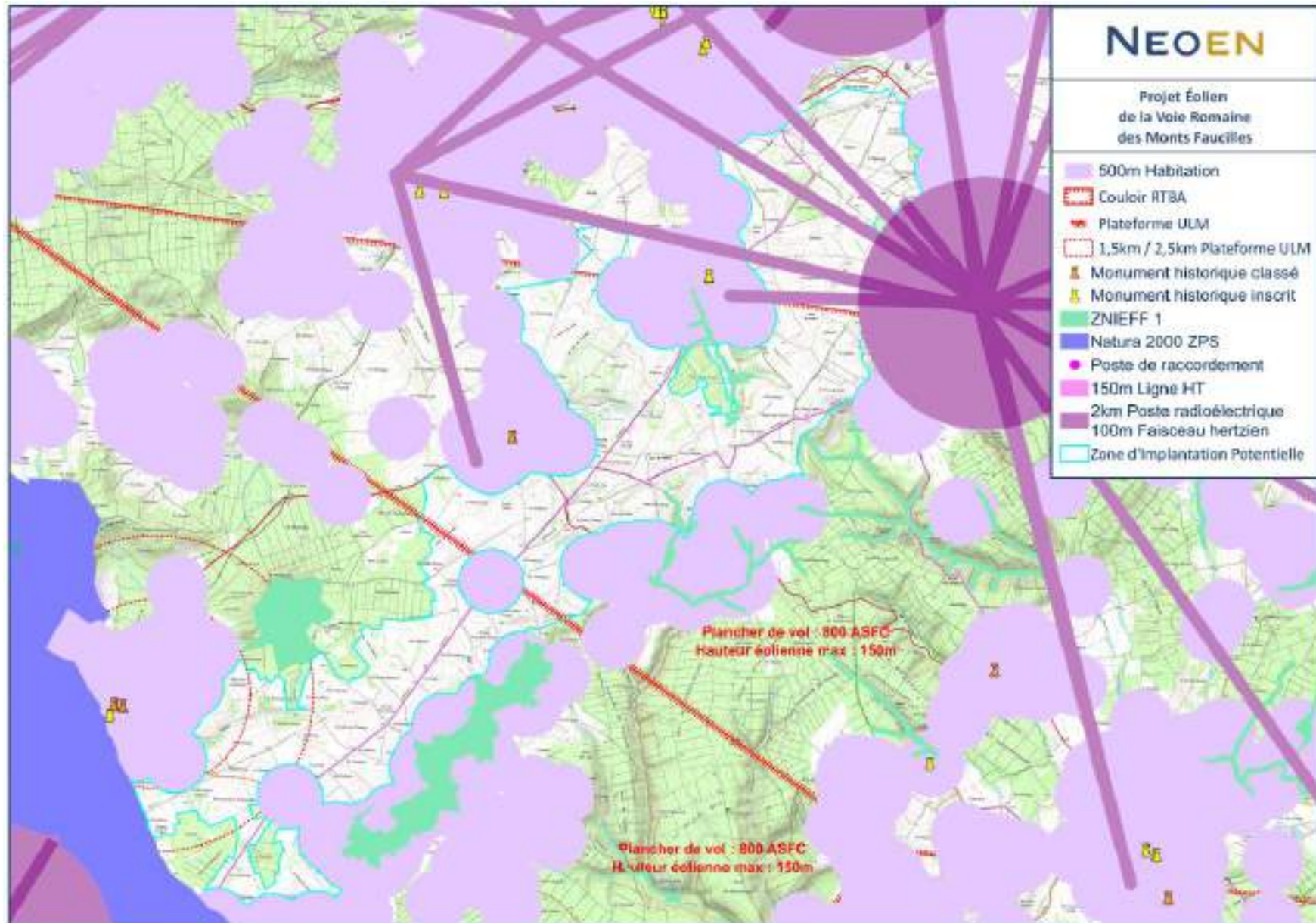
L'augmentation des prix de l'électricité sur le marché en France de fin 2015 à septembre 2022



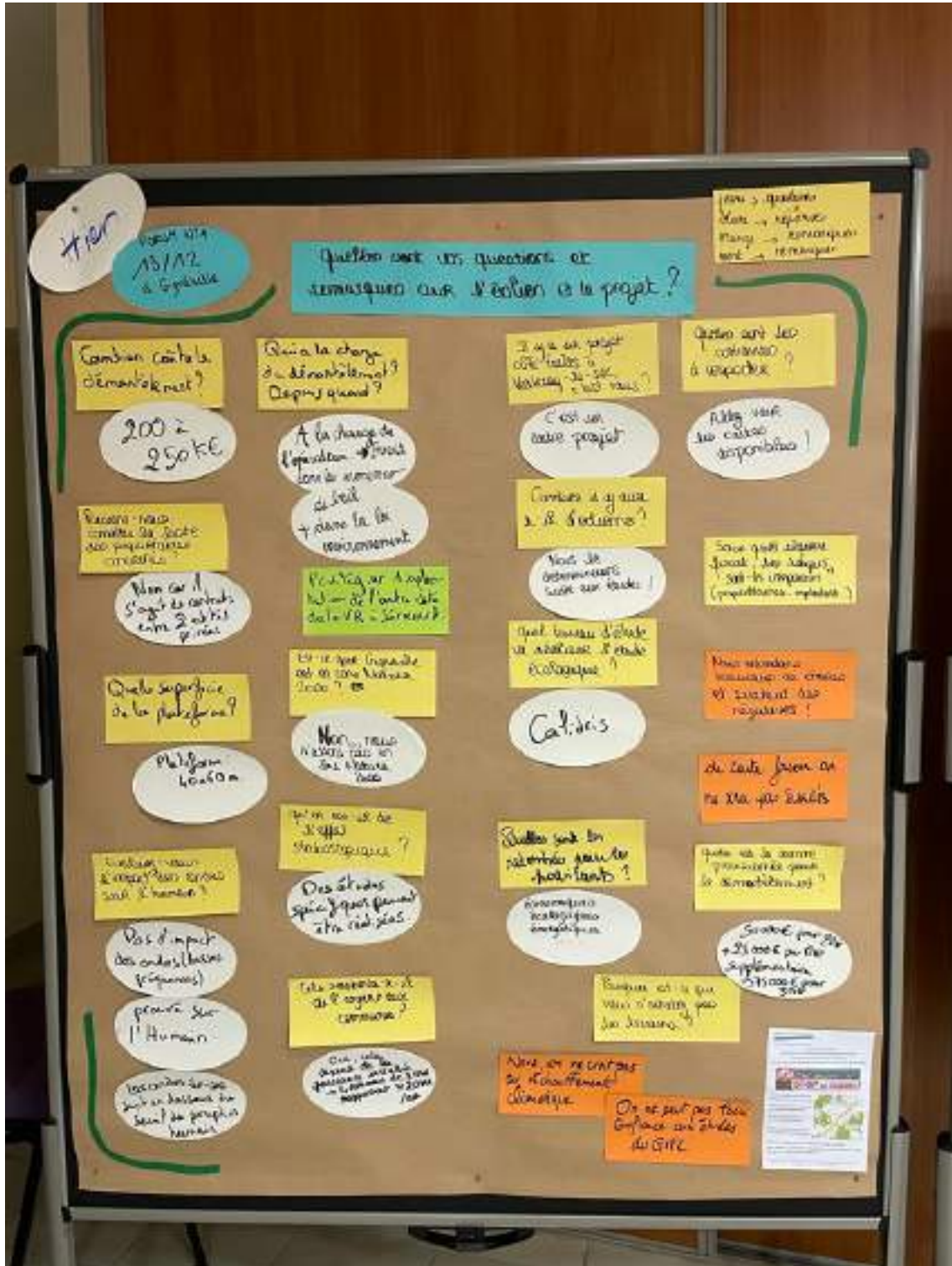
Pour plus d'informations : www.eolien-voieromaine-vosges.fr

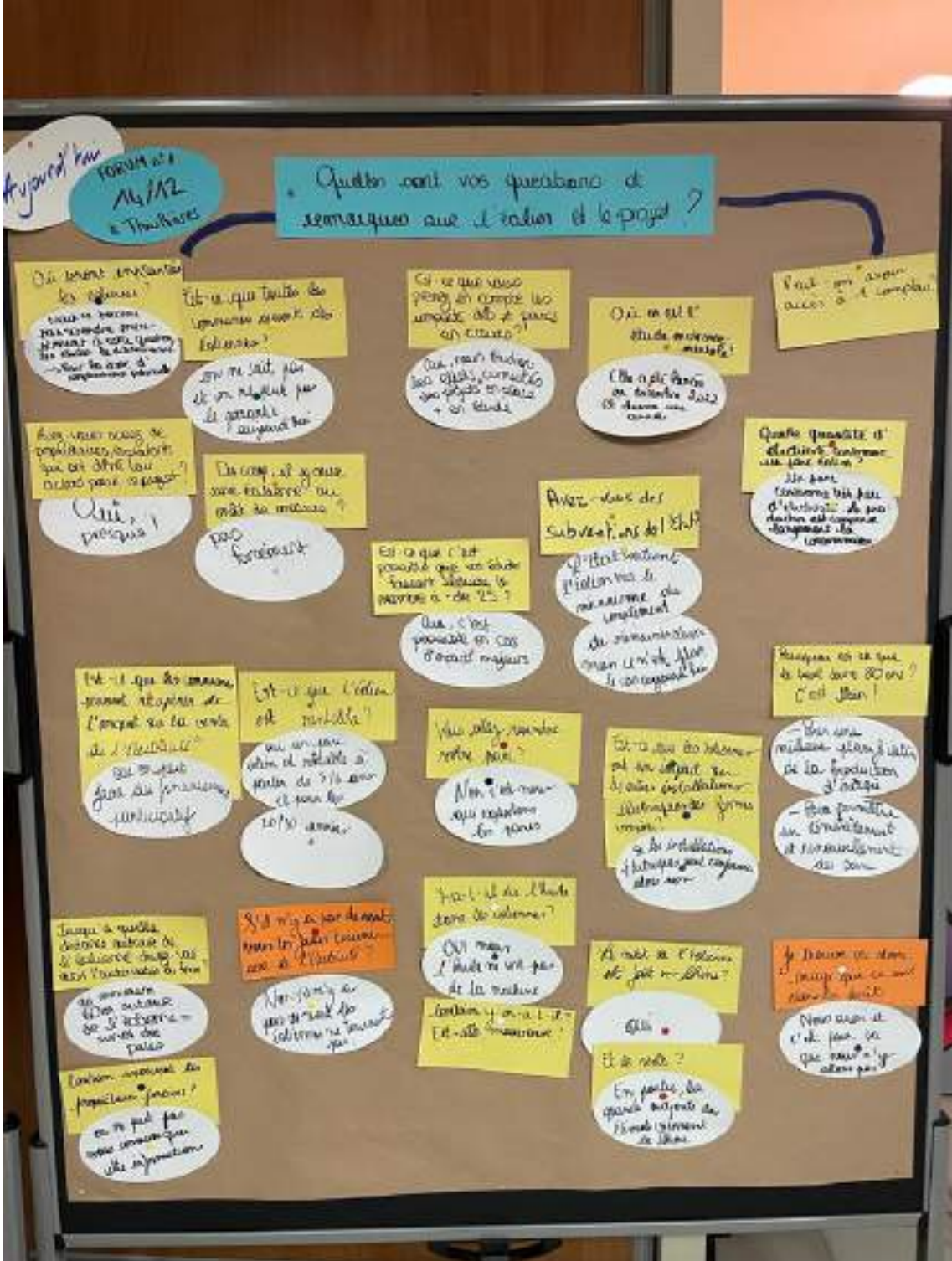
demopolis concertation

Annexe 2 : Carte de la zone d'étude



Annexe 3 : Photos des supports des questions des participants et des réponses apportées par Neoen





Annexe 4 : Support de présentation sur la démarche de concertation du projet



La concertation : Une démarche ouverte pour tous !

- A travers ce projet, Neoen souhaite faire :**
- Un projet qui contribue à la transition énergétique et s'inscrit dans les objectifs locaux, régionaux et nationaux ;
 - Un projet qui s'intègre localement, dans le paysage ;
 - Un projet qui bénéficie au territoire et à ses habitants.



Les objectifs de la démarche de concertation

- Permettre aux habitants et aux élus de s'informer sur le projet
- Offrir la possibilité aux habitants et aux élus d'échanger avec Neoen afin d'obtenir des réponses à leurs questions
- Permettre aux habitants et aux élus de faire des propositions afin de co-construire et travailler sur le projet aux côtés de Neoen
- Et finalement, proposer des échanges privilégiés entre Neoen et les élus afin de suivre le projet, la concertation, et de valider des propositions

Une démarche évolutive et adaptée à vos besoins

Pour permettre une information large et complète de la population, ainsi que des moments d'échange et de réflexion construits autour du projet éolien, nous vous proposons :

- Des lettres d'information régulières** pour vous tenir informés des avancées de la démarche de concertation et du projet
- Des forums participatifs** pour découvrir, approfondir et échanger avec les équipes Neoen
- Un site internet dédié, informatif et participatif**
- Des ateliers de travail** pour contribuer collectivement aux projets
- Pour connaître les prochaines réunions de la concertation et toutes les étapes du projet, rendez-vous dès maintenant sur le site internet participatif dédié au projet !**

C'est dans le cadre d'un groupe de travail collectif avec les élus de vos communes que nous recueillirons le nom du projet et l'organisation de ces deux ateliers travaux participatifs !

D'autres idées ? Partagez-les nous :

 Sur le bulletin participatif

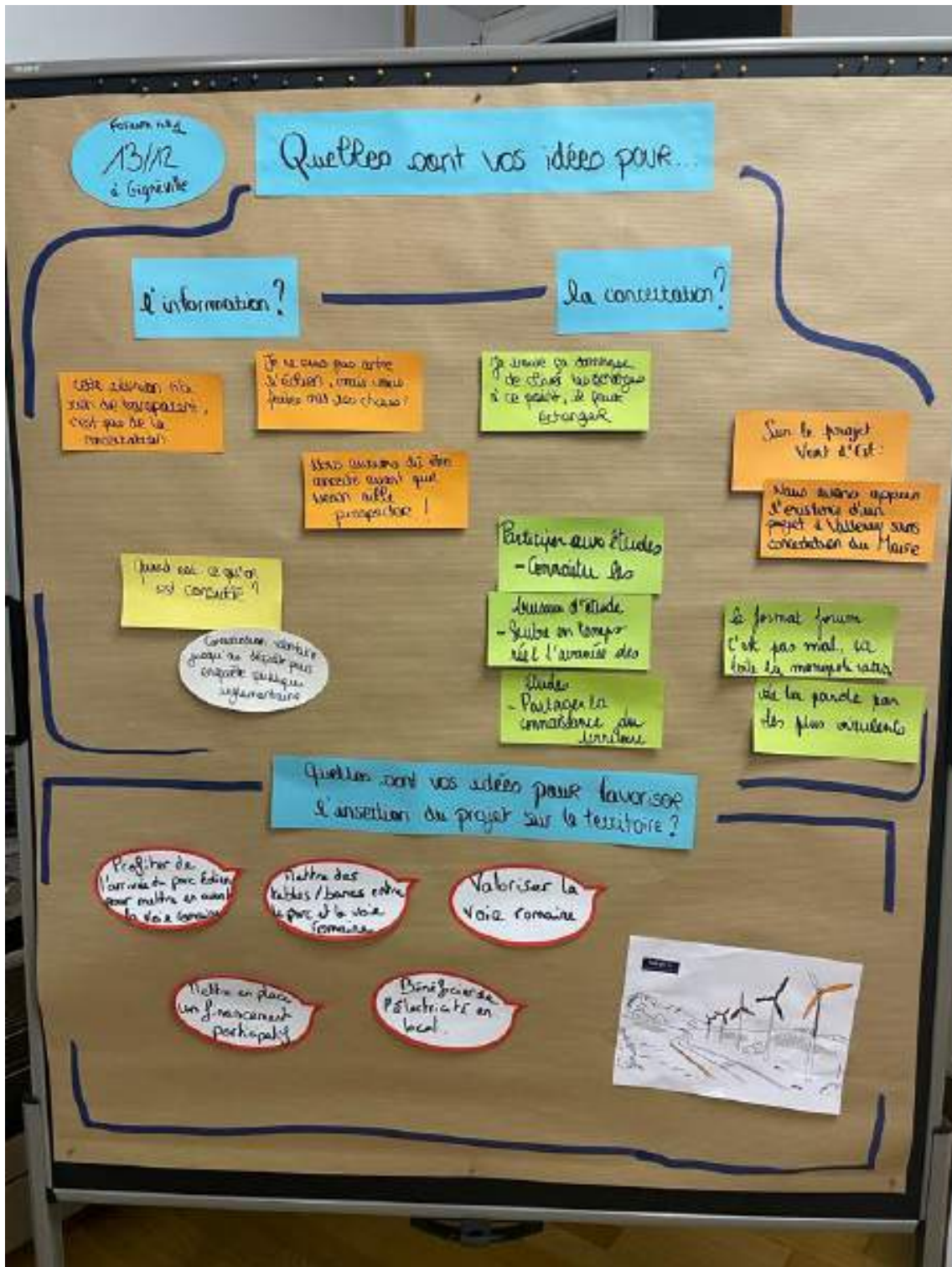
 Sur le site internet du projet



Pour plus d'informations :
www.eolien-voieromaine-vosges.fr

demopolis
concertation

Annexe 5 : Photos des supports sur les idées de concertation autour du projet apportées par les habitants



Aujourd'hui
Forum n°1
14/12
à Valenciennes

Jeune → Audéon
Man → Sigeac
Oul → Jéty / Piquetier
Drouot → Jéty de Vigny

Quelles sont vos idées pour ...

L'information ?

La concertation ?

Quel est le rôle du conseil municipal ?

consultatif

Prendre la loi relative aux Sésas, qui ont ce qui va changer ?

à quel moment on se doit charger sur ce point

Quelles sont vos idées pour favoriser l'insertion du projet sur le territoire ?

aider l'implantation de projets

financement participatif

Créer le capital de projet avec communes

mettre un peu plus d'implication

mettre en œuvre l'économie sociale

utilisation des besoins locaux différents

Comprendre l'impact participatif sur les autres parties prenantes